

Actes d'exécution de l'accord intercantonal sur l'élimination des entraves techniques au commerce (AIETC)

Conformément à la législation sur la publication des actes législatifs, les actes adoptés par des autorités intercantionales ne sont pas publiés dans le RSF.

Les actes d'exécution de l'accord intercantonal sur l'élimination des entraves techniques au commerce (AIETC) peuvent être consultés sur la [page Internet dédiée à l'AIETC](#) sur le site de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP).